

**COMITE D'ADMINISTRATION**

--oOo--

Séance du 23 octobre 2024

A 16h00 – Espace d'activités  
Place de Bourgogne 50130 Cherbourg-en-Cotentin

N° DEL\_2024\_011

**DECISION MODIFICATIVE N° 1  
EXERCICE 2024**

Etaient présent(e)s :

- Monsieur Dominique HEBERT – Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR\_2021\_CECC-01),
- Madame Lydie LE POITTEVIN – Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- Madame Valérie VARENNE – Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- Monsieur Grégory MARCO – Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- Madame Stéphanie COUPE - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal,
- Monsieur Didier PERRIER – Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- Madame Bernadette MILLE – Personnalité qualifiée – désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- Monsieur Patrick TESSON – Sociétaire,
- Madame Marie-Odile DUBOST – Sociétaire.

Etaient excus(é)es :

- Monsieur Benoit ARRIVE – Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- Madame Anne AMBROIS – Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- Monsieur Daniel JOUANNE – Sociétaire,
- Madame Maryline HAIRON – Sociétaire.

La décision modificative permet de procéder à des ajustements complémentaires au budget primitif et supplémentaire sur l'exercice 2024.

La présente décision modificative ne présente pas de dépenses de fonctionnement et d'investissement supplémentaires.

Il est proposé de transférer une dépense de 300 € du chapitre 011 nature 6156 (maintenance) vers le chapitre 65 nature 65811 (droits d'utilisation - informatique en nuage) pour permettre le règlement d'une facture d'hébergement de logiciel.

## II-DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION

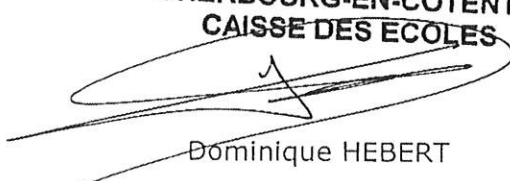
Vu la délibération N° 2024-005 du 22 mars 2024 concernant le Budget Primitif 2024.  
Vu la délibération N° 2024-008 du 11 juin 2024 concernant l'affectation du résultat 2023.  
Vu la délibération N° 2024-009 du 11 juin 2024 concernant le Budget supplémentaire 2024.  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les membres du Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décident,

- de voter le Décision Modification n°1 de l'exercice 2024.

Président de la Caisse des Ecoles de  
Cherbourg-en-Cotentin  
(N°AR\_2021\_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN**  
**CAISSE DES ECOLES**

  
Dominique HEBERT

Pour : 9  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0